Succession parents enfants

Par Malou25
Bonjour Mon papa est décédé le 18 juin donc une succession a ete mise en placema maman sa conjointe est vivante mais er fin de vienous sommes 2 enfants. C est ma mère qui va payer des frais de succession tant Qu elle est en vie.c es bien ça ? Nous en tant Qu enfant nous avons droit à 100000e chacun sans droit de succession ? Doit on faire traîner le dossier pour que ma mère n ait rien à payer? Merci beaucoup
Par yapasdequoi
Bonjour et condoléances. Vos parents étaient-ils mariés ? Le conjoint survivant est exonéré de droits de succession. Les enfants sont exonérés sur 100 000 euros PAR parent, soit 200 000 euros au total. Vous n'avez aucun intérêt à faire trainer, d'ailleurs si vous déposez la déclaration de successin au delà de 6 mois, vous auriez des pénalités de retard.
Par Malou25
Merci beaucoup oui oui mes parents étaient mariéset le notaire calculé ses frais de quelle façon? Pourcentage pa rapport au bien immobilier qu ils ont en commun et différents livrets à la banque? Merci à vous
Par yapasdequoi
Le notaire calcule les frais en pourcentage du patrimoine total. Il reçoit ses honoraires et y ajoute les taxes de publication concernant le bien immobilier. Demandez lui une estimation.
Par Malou25
Ok merci nour toutes ces informations